

Version: 1

**Date de version: 08/04/2022** 

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

# Fiche de Données de Sécurité

 $\frac{1}{2}$  Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Tarte au citron - DIY.

Numéro UFI : KJC2-5JDD-A00R-P9C6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.

**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SUNNY SMOKER.

Rue: 91 avenue Jean-Baptiste Clément.

Code postal/Ville: 92100 Boulogne-Billancourt.

Pays : France:

Téléphone: +33 (0)1 83 81 40 70.

Email: Reglementation@sunnysmoker.fr.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

+ 33 (0)1 45 42 59 59.





# ទ្ធី **2** Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

H226 Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables.
 H317 Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Mises en garde - Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'ignition. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Mises en garde - Réponse

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

#### Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

## 2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles





# **3** Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

|             | Substance    | Concentration<br>(%) | Limites de<br>concentration<br>spécifiques | Classification |
|-------------|--------------|----------------------|--------------------------------------------|----------------|
| ethyl aceta | ate [1]      |                      |                                            |                |
| N°CAS       | 141-78-6     | C< 0.067%            |                                            |                |
| N°EC        | 205-500-4    |                      |                                            |                |
| N°IDX       | 607-022-00-5 |                      |                                            |                |
| acetic acid | l [1]        |                      |                                            |                |
| N°CAS       | 64-19-7      | C< 0.01675%          |                                            |                |
| N°EC        | 200-580-7    |                      |                                            |                |
| N°IDX       | 607-002-00-6 |                      |                                            |                |

<sup>[1]</sup> Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

#### 3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

# ទ្ធី **4** Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

Retirer la personne affectée de la zone dangereuse et l'allonger.

### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :





En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

#### En cas d'ingestion:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

#### **Protection des sauveteurs :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

# Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

#### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

# 5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.





# 6 dio

# Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Ventiler la zone concernée.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

#### 6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 7

# Manipulation et stockage

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans dange

### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.





Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer les condensats de fumée périodiquement des hottes aspirantes, des conduits et autres surfaces (porter des vêtements de protection individuelle!) car il y a un risque d'incendie.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Établir la mise à la terre des conteneurs, des appareillages, des pompes et des installations de ventilation.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

# 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

#### Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.





8 gi

# Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

| Substance                           | Valeur | Unité | Туре                                    |
|-------------------------------------|--------|-------|-----------------------------------------|
| acetic acid<br>CAS : 64-19-7 (FR)   | 29     | mg/m³ | Valeur limite d'exposition (8 heures)   |
| ethyl acetate<br>CAS: 141-78-6 (FR) | 400    | ppm   | Valeur limite d'exposition (8 heures)   |
| ethyl acetate<br>CAS: 141-78-6 (FR) | 734    | mg/m³ | Valeur limite d'exposition (8 heures)   |
| acetic acid<br>CAS: 64-19-7 (FR)    | 10     | ppm   | Valeur limite d'exposition (15 minutes) |
| acetic acid<br>CAS: 64-19-7 (FR)    | 50     | mg/m³ | Valeur limite d'exposition (15 minutes) |
| ethyl acetate<br>CAS: 141-78-6 (FR) | 1,468  | mg/m³ | Valeur limite d'exposition (15 minutes) |

### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

# Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque:

Pas de données disponibles

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique appropriées :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

#### Equipement de protection individuelle :





Protection des yeux et du visage : Prote

Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Porter un équipement de protection oculaire.

Protection de la peau : Protection des mains

Type de gants appropriés

Aucune donnée disponible.

Porter des gants de protection.

Mesures de protection des mains supplémentaires : Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois



#### Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

#### Protection du corps :

#### Vêtement de protection approprié :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

#### Protection respiratoire : Pro

#### Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

#### Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Porter une protection respiratoire.

#### Remarque :

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

#### Contrôles liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

#### 8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: LiquideCouleur: Divers

Odeur : Pas de données disponibles Seuil olfactif : Pas de données disponibles

H : 3,9

Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles





Point initial d'ébullition et intervalle Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair 46°C

Taux d'évaporation Pas de données disponibles Inflammabilité Pas de données disponibles Limites supérieures/inférieures Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur Pas de données disponibles Densité de vapeur Pas de données disponibles Densité relative Pas de données disponibles Solubilité(s) Pas de données disponibles Pas de données disponibles

Coefficient de partage: n-octanol/eau

(journal KOC)

Température d'auto-inflammabilité Pas de données disponibles Température de décomposition Pas de données disponibles Viscosité Pas de données disponibles Propriétés explosives Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Solubilité dans d'autres solvants Pas de données disponibles Log Kow Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

# Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévue







## 10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# **11** Informations toxicologiques

# 11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• ethyl acetate (CAS: 141-78-6):

Espece : Rat

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité    |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50:     | >         | 5 620  | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité    |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50:     | =         | 3310   | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

#### 11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• ethyl acetate (CAS: 141-78-6):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Pas de données disponibles

Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : 6



CALUMETTE



Durée d'exposition/unité heure

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|-------|
| LCLo:     |                | =         | 6000   | ppm   |

Conclusion Aucun effet indésirable observé.

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Espece Rat

Sexe Pas de données disponibles Directives Pas de données disponibles

Voie d'aministration inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur Durée d'exposition/unité heures

| ı | Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|---|-----------|----------------|-----------|--------|-------|
|   | CL50:     |                | >         | 16000  | ppm   |

Conclusion Aucun effet indésirable observé.

#### 11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

**Substances:** 

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Type de test Pas de données disponibles

Espece lapin

Sexe Pas de données disponibles

Directives Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur Durée d'exposition/unité heures

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
|           |       |            |               |

Effet indésirable observé (corrosif) Conclusion

#### 11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé. Données sur le mélange : Pas de données disponibles

**Substances:** 

• acetic acid (CAS: 64-19-7) :

Type de test in vivo Espece lapin

Sexe Pas de données disponibles

Directives Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Pas de données disponibles Type de méthode

Concentration Pas de données disponibles

**Paramètre** Cadre

Effet indésirable observé (irritant) Conclusion





#### 11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Skin Sens. 1A selon le réglement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### 11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### 11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 11.9 Cancérogenicité

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• acetic acid (CAS: 64-19-7) :

Type de test : in vivo Espece : Souris

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Méthode EU B.31 (Étude de toxicité pour le développement prénatal)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 10 Durée d'exposition/unité : jours

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre Resultats/Sexe Opérateur

NOAEL =





Conclusion : Effet sur la toxicité pour le développement - Voie orale : Aucun effet indésirable

observe

### 11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Type de test : Mutation génétique

Espece : Rat Sexe : Mâle

Directives : Méthode UE B.12 (Mutagénicité - Test in vivo du micronoyau des érythrocytes de

mammifères)

Type de méthode : Test du micronoyau Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : !

Durée d'exposition/unité : jours/semaine

Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Cytotoxicité/Toxi<br>cité | Opérateur | Valeur | Unité |  |
|-----------|----------------|---------------------------|-----------|--------|-------|--|
|           |                |                           |           |        |       |  |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

#### 11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 12 Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Toxicité aquatique court terme : • ethyl acetate (CAS: 141-78-6) :

Animaux/Categorie : Poisson





Espece : S Gairdneri

Durée du test : 96 Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |  |
|-----------|--------|-------|--|
| CL50:     | 230    | mg/L  |  |

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés

Espece : Daphnies cucullata

Durée du test : 48 Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50:     | 165    | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries

Espece : S. subspicatus

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 201

| Paramètre | Valeur | Unité  |
|-----------|--------|--------|
| EC50:     | 48     | heures |

Remarques : Pas de données disponibles

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 96 Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| CL50:     | 300.82 | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48 Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50:     | 300.82 | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Skeletonema costatum.

Durée du test : 72 Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles







ParamètreValeurUnitéEC50:300.82mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes Espece : Pseudomonas putida.

Durée du test : 16 Unité : heure

Directives : Pas de données disponibles

ParamètreValeurUnitéNOEC/CEx1150mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme : • ethyl acetate (CAS: 141-78-6) :

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Directives : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : 32 Durée d'exposition/unité : jours

| Paramètre | Valeur | Unité |  |
|-----------|--------|-------|--|
| NOEC/CEx  | 6.9    | mg/L  |  |

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Directives : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : 21
Durée d'exposition/unité : jours

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| NOEC/CEx  | 2.4    | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)

Directives : OCDE 204
Durée d'exposition/valeur : 21

Durée d'exposition/valeur : jours

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| CL50:     | 52.2   | mg/L  |
| NOEC/CEx  | 34.3   | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Directives : OECD 202-II

Durée d'exposition/valeur : 21 Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre Valeur





NOEC/CEx 31.4 mg/L

Remarques Pas de données disponibles

Toxicité terrestre court terme : • acetic acid (CAS: 64-19-7):

Unité

Animaux/Categorie Macroorganismes du sol à l'exception des arthropodes

jours

Espece Eisenia fetida **OCDE 207** Directives Durée du test 14

**Paramètre** Valeur Unité CL50: 71.4 - 143 ml/kg

Pas de données disponibles Remarques arthropodes terrestres Animaux/Categorie Espece Poecilus cupreus

Directives Pas de données disponibles

Durée du test 14 Unité jours

**Paramètre** Valeur Unité

Remarques Pas de données disponibles

Animaux/Categorie **Plante** 

Espece Pas de données disponibles

Directives OCDE 208B

Durée du test 21 Unité jours

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| CL50:     | 40     | L     |

Remarques Pas de données disponibles

**Toxicité terrestre long terme :** • acetic acid (CAS: 64-19-7):

Animaux/Categorie

Micro-organisme

Espece Pas de données disponibles Directives Pas de données disponibles

Durée du test 91 Unité jours

**Paramètre** Valeur Unité

Remarques Pas de données disponibles

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles





#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

### 12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

# 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des produits/emballages :

#### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

#### Options de traitement des déchets :

#### Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

#### Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

#### Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.





Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

#### 13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# **14** Informations relatives au transport

|      |                                         | Transport<br>terrestre<br>(ADR/RID) : | Transport fluvial<br>(ADN) :      | Transport<br>maritime (IMDG)      | Transport aérien<br>(ICAO-TI/IATA-<br>DGR) : |
|------|-----------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------|
| 14.1 | Numéro ONU :                            | 1993                                  | 1993                              | 1993                              | 1993                                         |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies :    | LIQUIDE<br>INFLAMMABLE,<br>N.S.A.     | LIQUIDE<br>INFLAMMABLE,<br>N.S.A. | LIQUIDE<br>INFLAMMABLE,<br>N.S.A. | LIQUIDE<br>INFLAMMABLE,<br>N.S.A.            |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport : |                                       |                                   |                                   |                                              |
|      | Classe ou division:                     | 3                                     | 3                                 | 3                                 | 3                                            |
|      | Étiquette (s) de danger :               |                                       |                                   |                                   |                                              |
| 14.4 | Groupe d'emballage :                    | III                                   | III                               | III                               | Ш                                            |

# 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles





# **15** Informations réglementaires

# 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n  $^{\circ}$  1272/2008.

#### Législation européenne :

#### Autres réglementations (UE) :

La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :

#### Législation européenne :

#### REACH: Annex XVII (Restrictions):

| Substance     | CAS      | EC        |
|---------------|----------|-----------|
| ethyl acetate | 141-78-6 | 205-500-4 |
| acetic acid   | 64-19-7  | 200-580-7 |

#### Tableaux des maladies professionnelles :

| Substance     | CAS      | EC        | N° TMP |
|---------------|----------|-----------|--------|
| ethanol       | 64-17-5  | 200-578-6 | RG: 84 |
| ethyl acetate | 141-78-6 | 205-500-4 | RG: 84 |

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

#### 15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles





# **16** Autres informations

#### 16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

#### 16.2 Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service. IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD: Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement

concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB: substances très persistantes et très bioaccumulables.

#### 16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

# 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Liquide et vapeurs inflammables. Flam. Liq. 3 H226 H317 Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée. Aquatic Chronic 3 H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

#### 16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 16.7 Informations complémentaires

Date de création : 08/04/2022 Date de version : 08/04/2022 Date d'impression: 28/06/2022

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et su les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit





notamment dans le cas d'utilisations non prévues.Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1.Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.



